

Paris, le 16 novembre 2021

- Réception d'une offre ferme dans le cadre du processus d'adossement et poursuite des discussions avec d'autres candidats
- Signature des protocoles de conciliation d'Adagio et de Pierre et Vacances SA

1. Réception d'une offre ferme dans le cadre du processus d'adossement et poursuite des discussions avec d'autres candidats

Dans le cadre du processus d'adossement, le Groupe annonce avoir reçu à ce jour une offre ferme émanant d'investisseurs, dont certains sont par ailleurs créanciers du Groupe. Cette offre, actuellement en cours de discussion avec le Groupe et son actionnaire majoritaire, demeure notamment soumise à l'accord des créanciers financiers sur le schéma envisagé.

Les discussions se poursuivent parallèlement avec d'autres candidats.

2. Signature des protocoles de conciliation d'Adagio et de Pierre et Vacances SA

Dans le cadre de l'exécution des accords relatifs à la mise en place du Nouveau Financement conclu le 19 juin 2021, deux protocoles de conciliation ont été signés sous l'égide des conciliateurs et du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI) :

- Le 4 novembre 2021 entre Adagio, ses associés et sept établissements bancaires,
- Le 10 novembre 2021 entre Pierre et Vacances SA, sept établissements bancaires, les porteurs d'Euro PP et certains porteurs d'Ornane.

Ces protocoles de conciliation ont principalement pour objet de formaliser les engagements respectifs et réciproques de :

- Adagio, ses associés et ses prêteurs, et notamment la conclusion de prêts garantis par l'Etat pour un montant d'environ 23 millions d'euros,
- Pierre et Vacances SA, des prêteurs au titre du prêt garanti par l'Etat d'un montant de 34,5 millions d'euros (le « **Nouveau PGE Groupe** »), des porteurs d'Euro PP et de certains porteurs d'Ornane, et notamment la mise en place du Nouveau PGE Groupe et l'élévation de la portion des dettes élevées détenues par les porteurs d'Euro PP qui participent au tirage de la seconde tranche du Nouveau Financement.

Le tirage de la seconde tranche du Nouveau Financement et la mise en place de ces prêts garantis par l'Etat sont conditionnés, notamment, à l'homologation des protocoles par le Tribunal de commerce de Paris et à l'octroi du privilège de la conciliation au bénéfice des prêteurs.

Les audiences d'homologation se sont tenues devant le Tribunal de commerce de Paris le 15 novembre 2021 et les jugements ont été mis en délibéré.

Pour toute information :
Relations Investisseurs et Opérations Stratégiques
Emeline Lauté
+33 (0) 1 58 21 54 76
info.fin@groupepvcp.com

Relations Presse
Valérie Lauthier
+33 (0) 1 58 21 54 61
valerie.lauthier@groupepvcp.com